



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Direction générale de l'alimentation
Service de l'alimentation
Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction des affaires sanitaires européennes
et internationales
251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS CEDEX 15
Dossier suivi par :
Tél : 01.49.55.84.96 / 84.95 / 84.96
Courriel institutionnel :
betd.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr
bpmed.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr
export.sdasei.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : SDASEI EXP 038/11
MOD10.27 B 29/10/09

Direction générale de la Concurrence, de la
Consommation et de la Répression des Fraudes
Sous direction des produits agricoles et alimentaires
Bureau D4
Produits d'origine végétale

59, boulevard Vincent Auriol
75703 Paris CEDEX 13
Dossier suivi par :
Tél. : 01.44.97.24 37 / 28 54
Courriel institutionnel : d4@dgccrf.finances.gouv.fr

NOTE DE SERVICE
DGAL/SDSSA/SDASEI/N2011-8052
Date: 01 mars 2011

Date de mise en application : immédiate
Date limite de réponse / réalisation : 10 mars 2011
Nombre d'annexes : 1
Degré et période de confidentialité : Tout public

Objet : Etats-Unis : missions d'inspection par la Food and Drug Administration d'établissements français produisant des conserves faiblement acides

Références:

Note de service DGAL/SDSSA/SDASEI/N2010-8278 du 14 octobre 2010 – Etats -Unis : annonce de missions d'inspection par la Food and Drug Administration d'établissements français produisant des conserves faiblement acides.

Note de service DGCCRF n°2010-42 du 14 octobre 2010 : Annonce de missions d'inspection par la Food and Drug Administration d'établissements français produisant des conserves faiblement acides.

Résumé : Suite à l'annonce de missions d'inspection par la FDA d'établissements français produisant des conserves de produits d'origine animale et végétale faiblement acides, cette note de service indique les suites à donner concernant les 11 établissements que la FDA n'a pas réussi à contacter directement (liste en pièce jointe).

Mots-clés : Exportation – conserves - FDA

Destinataires
Mme et MM. les Préfets de région, à l'attention de Mmes et MM. les Directeurs des DIRECCTE, Mmes et MM. les Préfets de département et , à Paris, M. le Préfet de police à l'attention de Mmes et MM. les Directeurs Départementaux chargés (de la Cohésion sociale) et de la Protection des Populations 02, 12, 21, 29, 43, 44,56, 78, 83, 84, 86 Mmes et MM. les responsables des services centraux et des services à compétence nationale de la DGCCRF Pour suivi d'exécution : DRAAF Pour information : FranceAgrimer, RNA, RNA PABV, SER Washington, DG Trésor, DGPAAT/SRI

Dans le cadre de l'inspection d'un échantillon d'établissements français produisant des conserves faiblement acidifiées (*Low Acid Canned Food*) pour le marché américain qu'elle projette de mener en France d'ici le 30 septembre 2011, la FDA (*Food and Drug Administration*) a transmis aux autorités françaises une liste de 11 établissements avec lesquels elle n'est pas parvenue à entrer en contact au cours des derniers mois.

Toutes ces entreprises disposent pourtant actuellement d'un numéro FCE (*Food Canning Establishment*). Ce numéro est attribué à l'établissement par la FDA à l'issue d'une procédure d'évaluation du dossier que doit obligatoirement transmettre directement toute entreprise de production souhaitant exporter des conserves faiblement acidifiées vers les Etats Unis. Ce qui signifie que toutes les entreprises listées ont un jour déposé un tel dossier au titre de fabricant souhaitant exporter ces conserves aux Etats Unis.

En cas de non-réaction aux sollicitations de la FDA, le risque pour ces entreprises est bien évidemment la suppression de leur enregistrement FCE, ce qui leur fermerait le marché américain.

Concernant les établissements figurant dans la liste ci-jointe et relevant de votre compétence territoriale, vous voudrez bien les informer par écrit que la FDA cherche à entrer en contact avec eux en vue d'une inspection à mener d'ici le 30 septembre 2011.

Il leur est vivement recommandé de se mettre en rapport directement avec la FDA, en écrivant à Monsieur Emmanuel Kerry, Emmanuel.Kerry@fda.hhs.gov.

Cette démarche est nécessaire, quelle que soit la situation actuelle de l'établissement (par exemple : ne produit plus de conserves ; ne fait que de l'entreposage ; n'exporte pas directement aux Etats Unis ; autres), en vue de permettre à la FDA d'estimer, avec l'établissement, si son numéro FCE doit être maintenu ou peut être supprimé.

Vous voudrez bien confirmer, le cas échéant, la fermeture de l'établissement et la date depuis laquelle cette fermeture est effective et rendre compte des démarches effectuées pour **le 10 mars au plus tard**, aux personnes ci-dessous :

- Pour les denrées d'origine animale :

dominique.allain@agriculture.gouv.fr

christian.bastien@agriculture.gouv.fr

urwana.querrec@agriculture.gouv.fr

- Pour les denrées d'origine végétale :

claudine.muckensturm@dgccrf.finances.gouv.fr

catherine.ballandras@dgccrf.finances.gouv.fr

Pour le ministre et par délégation
Par empêchement de la directrice
générale de l'Alimentation
Le directeur général adjoint
Chef du service de la coordination des
Actions sanitaires –CVO
Jean-Luc ANGOT

Pour le ministre et par délégation
par empêchement de la directrice générale
de la Concurrence, de la consommation
et de la Concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes
Le sous directeur
Jean Louis GERARD